

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2026-00553-S

Requérant(s)	Esparis Cristian, ruelle du Paddock 9, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Esparis Cristian, ruelle du Paddock 9, 2854 Bassecourt
Description du projet	Pose d'une clôture à l'Est de la maison et le long de la route au Sud de la maison. Réfection de la terrasse existante et du talus de soutènement (pose d'un mur de soutènement en blocs de granit et agrandissement de la zone terrasse sur la zone en talus actuel) et installation d'une balustrade autour de la terrasse. Réalisation d'un bûcher (abri bois) et d'une armoire à outils de jardin sur façade Est de la maison.
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 2246
Lieu-dit, adresse	Ruelle du Paddock 9, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	30.04.2026
Échéance de la publication	11.05.2026

### Ouvrage

Selon plans déposés.

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 27 avril 2026